



**Secrétariat général de  
l'ordre judiciaire**

Palais de justice de  
l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 Lausanne

REÇU LE - 5 DEC. 2022

Maître  
Eric RAMEL  
Bâtonnier  
Ordre des avocats vaudois  
Rue du Grand-Chêne 8  
Case postale 7056  
1002 Lausanne

Réf. : JCB/coa

Lausanne, le 2 décembre 2022

**Fermeture des offices judiciaires en fin d'année**

Maître,

Par la présente, nous souhaitons informer l'Ordre des avocats vaudois que la fermeture des offices judiciaires vaudois en fin d'année 2022 est planifiée comme suit :

Pour l'ensemble des offices judiciaires, à l'exception des offices des poursuites (OP), des offices des faillites (OF) et de l'Office cantonal du registre du commerce (OCRC) :

Les offices seront fermés les lundis 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023. L'horaire d'ouverture au public et la permanence téléphonique seront réduits du mardi 27 au vendredi 30 décembre 2022, ainsi que du mardi 3 au vendredi 6 janvier 2023 : de 9h00 à 11h00 (pour tous les offices) et de 14h00 à 15h00 (pour les offices ouverts l'après-midi).

Pour les offices des poursuites (OP), pour les offices des faillites (OF) et pour l'Office cantonal du registre du commerce (OCRC) :

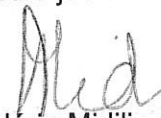
Les offices seront fermés du vendredi 23 décembre 2022 au soir au mardi 3 janvier 2023 à 9h00. Une permanence téléphonique, destinée à assurer l'exécution des mesures conservatoires, sera mise en place dans les OP et les OF :

|                       |                                                |               |
|-----------------------|------------------------------------------------|---------------|
| Lausanne              | Lausanne et Ouest lausannois                   | 021 316 66 00 |
| La Côte               | Morges et Nyon                                 | 079 279 43 52 |
| Est vaudois           | Aigle, Lavaux-Oron et Riviera-Pays-d'Enhaut    | 079 808 55 46 |
| Broye et Nord vaudois | Gros-de-Vaud, Broye-Vully et Jura-Nord vaudois | 079 419 90 84 |

Du mardi 3 au vendredi 6 janvier 2023, l'horaire d'ouverture au public sera réduit de 9h00 à 11h00, et la permanence téléphonique sera réduite de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h00.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de notre considération distinguée.

La secrétaire générale  
de l'ordre judiciaire



Valérie Midili